

Initiatives ministérielles

LES ENFANTS

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition venant d'un certain nombre de mes électeurs habitant à Moncton, Dieppe, Salisbury et Riverview, qui demandent au gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre les prestations associées à l'enfant et les déductions pour frais de garde d'enfant justes et équitables pour toutes les structures familiales en fonction des besoins financiers et sans égard aux choix en matière de garde d'enfant.

* * *

• (1210)

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je suggère, madame la présidente, que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Weiner (au nom du ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant le Code canadien du travail (accréditation régionale), soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, quelques minutes en troisième lecture pour avoir la chance de souligner de façon particulière que ce que nous faisons aujourd'hui, une modification à l'article 34 du projet de loi, est une première canadienne. Et le dossier que nous avons à traiter par la modification de l'article 34, c'est quasiment une première canadienne. Et je pense qu'on se doit de le souligner de façon particulière.

L'article 34 avait pour but en 1973 et a encore pour but de faire en sorte que les employeurs maritimes doivent nommer un représentant, représentant qui devra obligatoirement négocier avec les débardeurs. Les problèmes que nous avons vécus, principalement dans le comté de Trois-Rivières, port de Trois-Rivières et port de Bécancour, est à l'effet que depuis six ans les débardeurs de Trois-Rivières n'ont pas eu l'opportunité, je dis bien l'opportunité, de négocier une convention collective parce que les employeurs, entre eux, se renvoyaient la balle, à coups d'injonctions provisoires, permanentes ou autres, faisant en sorte qu'il n'y avait personne autour de la table qui avait l'autorité, le mandat de négocier en bonne et due forme avec les employés. Et je pense qu'il est important de souligner ce fait-là, et en même temps de s'assurer qu'une fois qu'il sera adopté en cette Chambre, que dans les meilleurs délais, l'autre endroit, comme on se plaît à l'appeler, l'adopte rapidement. Et je compte là-dessus, madame la présidente, sur mon collègue de Kenora—Rainy River, qui pourra faire les messages opportuns à ses collègues de l'autre endroit, afin qu'il soit adopté rapidement. Et je peux lui dire à l'avance que de mon côté les sénateurs seront avisés qu'ils doivent faire diligence dans ce projet de loi C-44, qui est primordial pour aider à la solution du litige que l'on connaît à Trois-Rivières, et faire en sorte que les débardeurs qui sont en grève depuis maintenant deux mois, puissent rentrer au travail, avec une convention collective en bonne et due forme, qui représente ce dont ils ont besoin, qui représente les six dernières années.

Vous me permettrez de souligner de façon particulière, madame la présidente, l'honneur que j'ai de m'occuper de ce projet de loi, qui fait en sorte qu'un député réalise des choses pour son comté. C'est un bel exemple d'un dossier qui avait pris des proportions gigantesques en termes judiciaires et qui, je pense, avec ce projet de loi va régler le problème. Et je veux souligner le travail des députés de Churchill et de Kenora—Rainy River, qui ont agréablement fait en sorte que l'on puisse procéder rapidement.

Naturellement, madame la présidente, comme vous le savez, les leaders à la Chambre ont également leur mot à dire, et je veux remercier le mien et les deux autres aussi qui ont, de bonne foi, agréé à ce qu'on passe un peu plus vite que d'habitude, et de façon expéditive, pour des raisons économiques—certes, le port de Trois-Rivières est en grève—mais pour des raisons humanitaires aussi. Vous savez, madame la présidente, lorsque des employés, pendant six ans, n'ont pas eu d'augmentation de salaire, et qu'ils sont en grève depuis maintenant deux mois, il y a un problème majeur. Avec l'appui de la Chambre et celui